

IMPOSITION DES REER

Déductions d'impôt immédiates

Pour chaque dollar que vous cotisez dans un REER, sous réserve de votre limite de cotisation à un REER, vous réduisez votre revenu imposable pour l'année de votre cotisation. Vous réduisez ainsi le montant d'impôt que vous devez payer, ce qui est particulièrement avantageux si vous vous situez dans une tranche d'imposition marginale élevée.

Croissance à l'abri de l'impôt

La croissance des placements dans votre REER est à l'abri de l'impôt, ce qui signifie que vous n'avez pas à payer d'impôt sur les intérêts, les dividendes ou les gains en capital de vos placements dans un REER pendant que les fonds y demeurent. Au fil des années, cette croissance à l'abri de l'impôt peut représenter beaucoup plus d'argent dans vos poches pour financer la retraite que vous désirez.

Cotisations au nom du conjoint

Une autre façon de réduire le montant d'impôt global que vous payez serait de cotiser au nom de votre conjoint. Le conjoint qui gagne le revenu le plus élevé peut cotiser au REER du conjoint au revenu le moins élevé. Le conjoint cotisant obtient les déductions d'impôt. Le conjoint qui gagne le revenu moindre paie l'impôt au retrait des sommes du REER, sauf si le retrait survient trop tôt.

Un prêt REER vous intéresse?

Un prêt REER peut vous aider à « rattraper le retard » dans votre programme d'épargne pour la retraite et à maximiser vos cotisations REER annuelles. Avec notre Programme de prêts REER, vous pouvez demander n'importe quel montant de prêt dans la mesure où vous disposez de droits de cotisation inutilisés. Vous pouvez aussi reporter les paiements jusqu'à six mois. Vous pourriez ainsi utiliser votre remboursement d'impôt, s'il y a lieu, pour rembourser une partie du prêt avant même que vos paiements soient dus.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour accumuler un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir plus d'information, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

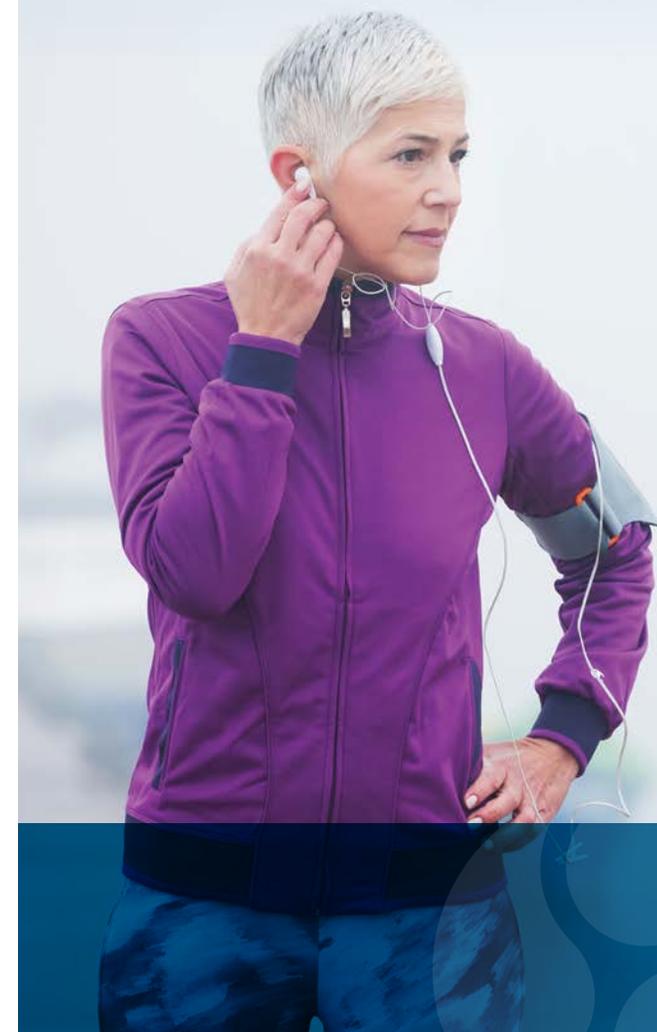
^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



Assurance et placements –
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INP-0175-FR-12/22

LES REER NE SONT PAS TOUS ÉGAUX



OBTENEZ L'AVANTAGE DES FONDS DISTINCTS

Si vous cotisez uniquement à un REER établi par une banque, vous limitez peut-être vos options. Les contrats de fonds distincts offerts par les assureurs procurent des avantages et des garanties que les autres institutions financières n'offrent peut-être pas.

Voici quelques raisons d'envisager d'ouvrir un REER de fonds distincts de l'Empire Vie :

a) Garanties solides

Si vous achetez un fonds commun traditionnel auprès d'une banque, vous n'obtenez aucune garantie et pourriez perdre de l'argent lors d'une baisse des marchés. Les contrats de fonds distincts de l'Empire Vie sont assortis de garanties importantes à l'échéance et au décès. Bien que votre investissement pourrait augmenter ou diminuer, si vous conservez des fonds distincts jusqu'à échéance (ou jusqu'au décès), votre dépôt net est protégé à 75 % ou 100 %¹ selon le contrat que vous avez choisi.

b) Réinitialisation permettant de cristalliser la croissance

Les garanties deviennent encore plus avantageuses lorsque vous les réinitialisez. Selon votre contrat de fonds distincts de l'Empire Vie, il pourrait être possible de réinitialiser les garanties². Les réinitialisations permettent de cristalliser tout gain de marché afin d'augmenter la valeur garantie de vos placements.

¹ Les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont réduites proportionnellement en fonction de tout retrait effectué.

² La réinitialisation finale a lieu au 80^e anniversaire de naissance du rentier.

c) Avantages en matière de planification successorale

Vous demandez-vous comment subvenir aux besoins de votre famille dans l'éventualité de votre décès? Les fonds distincts pourraient offrir des avantages de planification successorale uniques.

Nous verserons le produit de votre contrat à votre bénéficiaire rapidement et confidentiellement à votre décès, si vous en avez désigné un. Vous éviterez ainsi le processus d'homologation et de règlement de la succession.

Vous pouvez protéger votre contrat d'une saisie par les créanciers si vous nommez un conjoint, un enfant, un parent ou un petit-enfant comme bénéficiaire, ou si vous nommez un bénéficiaire irrévocable. Cette caractéristique est particulièrement importante pour les propriétaires d'entreprise et les professionnels.

d) Solides rendements à long terme

Nous gérons des fonds distincts depuis plus de 50 ans. Voilà une expérience sur laquelle vous pouvez compter. Notre philosophie de placement est axée sur les titres de grande qualité dont les valorisations sont attrayantes et sur la préservation du capital.

e) Protection des clients

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est membre d'Assuris, un organisme sans but lucratif qui protège les titulaires de polices canadiens advenant la faillite de leur assureur vie.

Vous trouverez des détails au sujet de la protection d'Assuris au www.assuris.ca ou en communiquant avec Assuris par téléphone au 1 866 878-1225.

QU'EST-CE QU'UN FONDS DISTINCT?

Les fonds distincts sont offerts par des assureurs à titre d'option de placement d'un contrat d'assurance. Les actifs des investisseurs partageant des objectifs similaires sont regroupés et conservés séparément des actifs généraux de l'assureur.

Les fonds distincts sont généralement assortis de garanties supplémentaires habituellement offertes avec les contrats d'assurance, notamment les garanties à l'échéance et au décès. Vous n'achetez pas directement des unités du fonds; les unités sont utilisées pour déterminer la valeur des prestations de votre contrat.

Les fonds distincts de l'Empire Vie offrent :

- Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès¹
- Réinitialisations des garanties afin de cristalliser les gains du marché²
- Caractéristiques avantageuses de planification successorale, telles que l'évitement des frais d'homologation si un bénéficiaire est nommé
- Possibilité de protection contre une saisie par des créanciers
- Plus de 50 années de solides rendements des placements
- Protection des clients
- Choix parmi un large éventail d'options de placement

Empire Vie : le choix sensé pour vos besoins en matière de REER et de placements